

## **Plage et terrain de camping de Chalezeule - Exploitation de la buvette restaurant épicerie - Saison 1990**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le droit d'exploiter la buvette restaurant épicerie de la plage de Chalezeule avait fait l'objet, pour les saisons 1987, 1988 et 1989, d'une concession au profit de Besançon Tous Services.

Cette association a pour but de faciliter l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté.

Il est proposé de prolonger cette expérience à caractère social et de concéder cette année encore à titre gratuit le droit d'exploitation à l'association «Besançon Tous Services».

L'exploitation de la concession permettrait à une quinzaine de personnes de bénéficier d'une expérience professionnelle.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec l'association Besançon Tous Services sur la base du cahier des charges dressé à cet effet.

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.